



- ✓ **I - Le cadre du Débat d'orientation budgétaire**
- ✓ **II - Le calendrier prévisionnel de préparation budgétaire**
- ✓ **III - Quelques indicateurs macroéconomiques**
- ✓ **IV – Les dotations**
 - ✓ IV-i – L'évolution des dotations
 - ✓ IV-ii – La perte cumulée de DGF 2014-2017
 - ✓ IV-iii – La DGF par habitant
- ✓ **V - La section de fonctionnement**
 - ✓ V-i – L'évolution des dépenses et recettes de la commune
 - ✓ V-ii – L'évolution des recettes
 - ✓ V-iii – L'évolution des produits fiscaux
 - ✓ V-iv – L'évolution des dépenses
 - ✓ V-v – Les frais de personnel
 - ✓ V-vi – La perspective pour 2017
- ✓ **VI - La section d'investissement**
 - ✓ VI-i – La mise en œuvre d'un PPI
 - ✓ VI-ii – La typologie de l'encours de la dette
 - ✓ VI-iii – L'évolution de l'endettement
 - ✓ VI-iii – La dette par habitant
- ✓ **VII - Synthèse des orientations proposées**



I - Le cadre du Débat d'orientation budgétaire

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux communes de 3 500 habitants et plus l'organisation d'un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 de la loi NOTRe promulguée en 2015, complétée par le décret N° 2016-841 de juin 2016 ont précisé la forme et le contenu de ce débat. Ainsi, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette doit être présenté. De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comprend également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, et à la durée effective du travail.

- Phase préalable et indispensable au vote du budget primitif 2017 qui interviendra le 9 décembre 2016.
- La présentation de ce rapport donne lieu à débat, dont il sera pris acte dans une délibération spécifique.



II - Le calendrier prévisionnel de préparation budgétaire

- ✓ Rencontres avec les services entre le 6 et le 23 septembre 2016.
- ✓ Réunion de la première commission le 3 octobre 2016.
- ✓ Réunions du groupe de travail « budget » du 3 au 11 octobre 2016
- ✓ Présentation des orientations lors du débat en Conseil du 11 octobre 2016.
- ✓ Séminaire des élus du groupe majoritaire le 5 novembre 2016.
- ✓ Présentation du projet de BP 2017 en groupe majoritaire le 14 novembre 2016.
- ✓ Arbitrage des subventions aux associations en séminaire le 21 novembre 2016.
- ✓ Commission spéciale budget le 28 novembre 2016.
- ✓ Adoption du BP 2017 lors du conseil du 9 décembre 2016.



III – Quelques indicateurs macroéconomiques

Le projet de loi de finances pour 2017 est présenté le 28 septembre au conseil des Ministres. Il devrait être discuté du 18 au 24 octobre, le vote en première lecture devant intervenir le 25 octobre. Le texte devrait être adopté définitivement au plus tard le 23 décembre 2016.

- ✓ Une inflation estimée à 0,8% pour 2017 (source PLF 2017).
- ✓ Une croissance du PIB en volume de 1,5% (source BDF).
- ✓ Une dette publique dépassant 2 100 Milliards d'euros.
- ✓ Un déficit public évalué à 3,3% du PIB en 2016 et estimé à 2,7% du PIB pour 2017 (*cf critère de Maastricht 3% maxi*).
- ✓ Un taux de chômage de 9,9% au 2^{ème} trimestre 2016.
- ✓ Une baisse des impôts de 1 Milliard en 2017 contre 2 Milliards en 2016 et 3 Milliards en 2015 mais après une hausse de 30 Milliards depuis 2012.



IV-i – L'évolution des dotations

- ✓ Le plan d'économie de l'Etat de 50 Milliards d'euros en 3 ans s'est mis en œuvre en 2015 avec un premier effort de 21 Milliards dont 3,7 Milliards de réduction des dotations aux collectivités territoriales, réduction qui pourrait atteindre 10 Milliards en 2017.
- ✓ La baisse de la dotation globale de fonctionnement est ainsi estimée à 1,7 Milliard d'euros en 2017.
- ✓ Le maintien du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à 1 Milliard.
- ✓ L'amplification du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) porté à 1,2 Milliard et de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) portée à 1 Milliard.
- ✓ La perspective du maintien du fonds de soutien pour les TAP.



IV-ii – L'évolution des dotations
Perte cumulée de DGF 2014-2017

	2014	2015	2016	2017
Pertes de DGF (€)	-79 040,00	-79 040,00	-79 040,00	-79 040,00
		-260 000,00	-260 000,00	-260 000,00
			-260 000,00	-260 000,00
				-130 000,00
TOTAL ANNUEL	-79 040,00	-339 040,00	-599 040,00	-729 040,00
TOTAL CUMULE	-79 040,00	-418 080,00	-1 017 120,00	-1 746 160,00



IV-iii – L'évolution des dotations

Evolution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF)

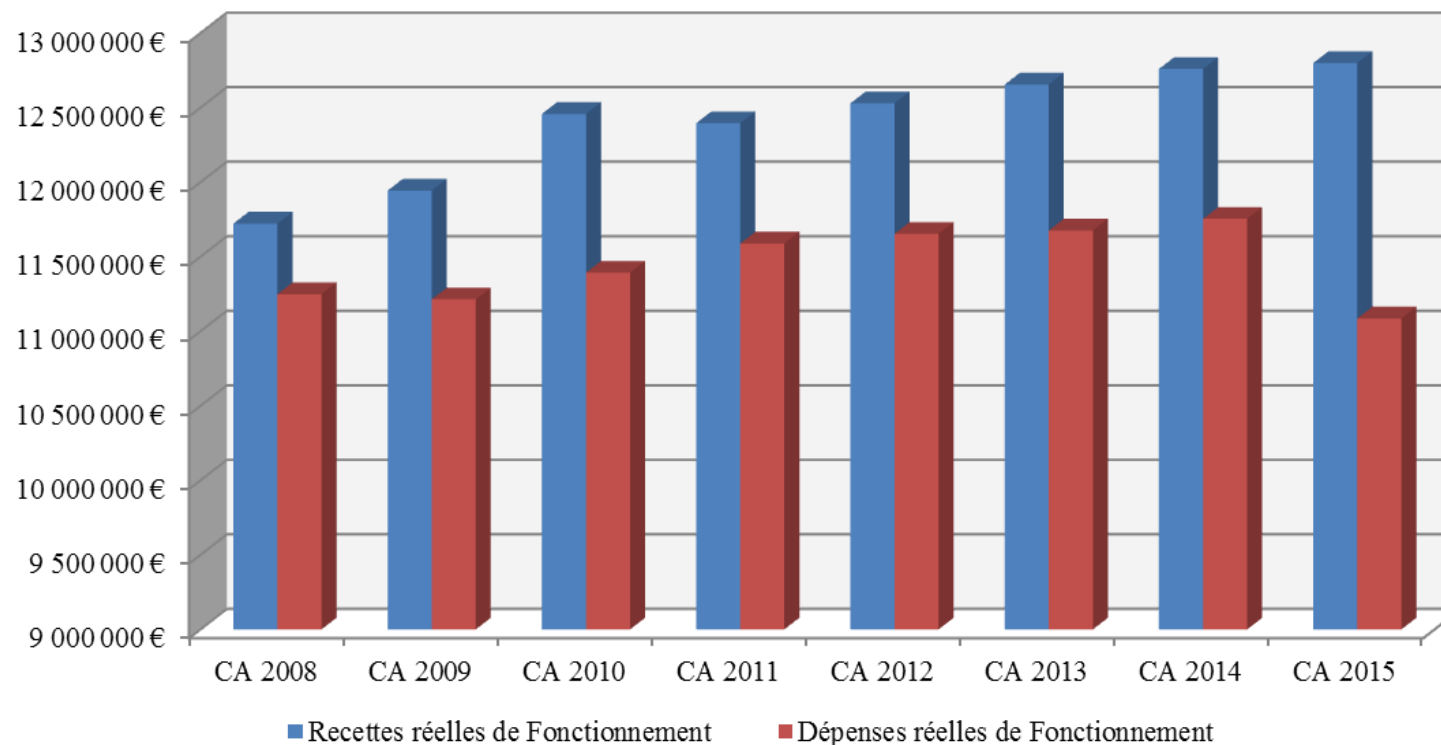
En euros par habitant

Année	Neuville-en-Ferrain	Moyenne de la strate
2017	28	?
2016	40	?
2015	66	206
2014	104	227
2013	112	236
2012	109	235
2011	108	204
2010	108	204
2009	107	204
2008	106	205



V - La section de fonctionnement

V-i – L'évolution des dépenses et des recettes de la commune





V-ii – L'évolution des recettes

- ✓ Une baisse de la Dotation globale de fonctionnement réduite de moitié par rapport à 2016 soit moins 130 000 euros.
- ✓ L'absence d'excédent de fonctionnement à reprendre au BP 2017 dans l'attente du vote du compte administratif.
- ✓ La revalorisation forfaitaire cadastrale, traditionnellement fixée au cours de l'examen du PLF, cumulée à l'augmentation physique des bases estimées à 1 % .
- ✓ Le maintien des taux et donc une première estimation de la hausse des contributions directes de plus de 53 000 € pour tenir compte de la possible évolution des bases évoquée ci-dessus.
- ✓ L'hypothèse d'un maintien du produit perçu au titre du FPIC en 2016 soit 148 000 euros.



V - La section de fonctionnement

V-iii – L'évolution des produits fiscaux

PREMIERE ESTIMATION DES BASES ET PRODUITS FISCAUX POUR 2017
HYPOTHESE DE TRAVAIL SANS HAUSSE DES TAUX

TAXES	TAUX	PRODUIT ATTENDU 2015	PRODUIT ATTENDU 2016	PREVISION 2017	EVOLUTION EN VALEUR ABSOLUE
Hypothèse d'une augmentation des bases de 1% en 2017					
TAXE D'HABITATION	22,66%	1 559 008	1 601 998	1 618 018	16 020
TAXE FONCIERE / PROPRIETES BATIES	35,74%	3 617 960	3 727 682	3 764 959	37 277
TAXE FONCIERE / PROPR. NON-BATIES	48,38%	14 320	14 272	14 414	142
		5 191 289	5 343 952	5 397 391	53 439



V - La section de fonctionnement

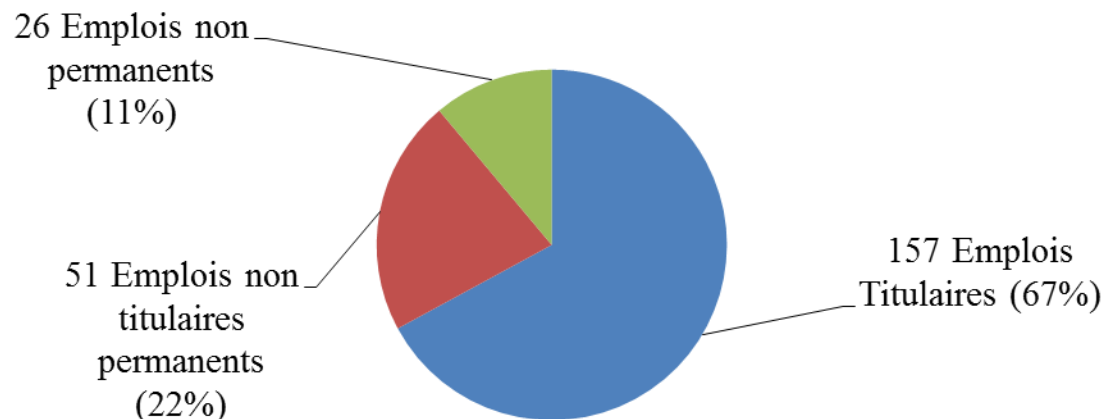
V-iv – L'évolution des dépenses

- ✓ Réduire la masse salariale en poursuivant les redéploiements des équipes plutôt que le remplacement des départs en retraite, tout en mettant l'accent sur le recours à l'apprentissage et aux contrats d'insertion, notamment des personnels handicapés.
- ✓ Volonté de procéder à un examen ligne à ligne des propositions de dépenses de fonctionnement pour traquer toutes les économies possibles.
- ✓ Poursuivre la mutualisation des moyens et la constitution de groupements de commandes pour réaliser des économies d'échelle dans le cadre des procédures d'achat public (électricité, copieurs, téléphonie, ...) mutualisation avec Tourcoing concernant l'instruction des ADS et la restauration scolaire, recours à l'archiviste du Centre de gestion.
- ✓ Un effort demandé aux services de réduction des dépenses de 1%.
- ✓ Une réduction de la pénalité SRU de 200 000€ à 100 000€ grâce à des actions en faveur du logement social (subventions versées et moins-value de cession en 2015).
- ✓ Une réduction des intérêts de la dette.



V-v – Les frais de personnel

Structure des effectifs



Au 31/12/2015 (données du compte administratif)	Nombre de postes pourvus
Titulaires	157
Non titulaires permanents	51
Emplois non permanents	26
Total	234

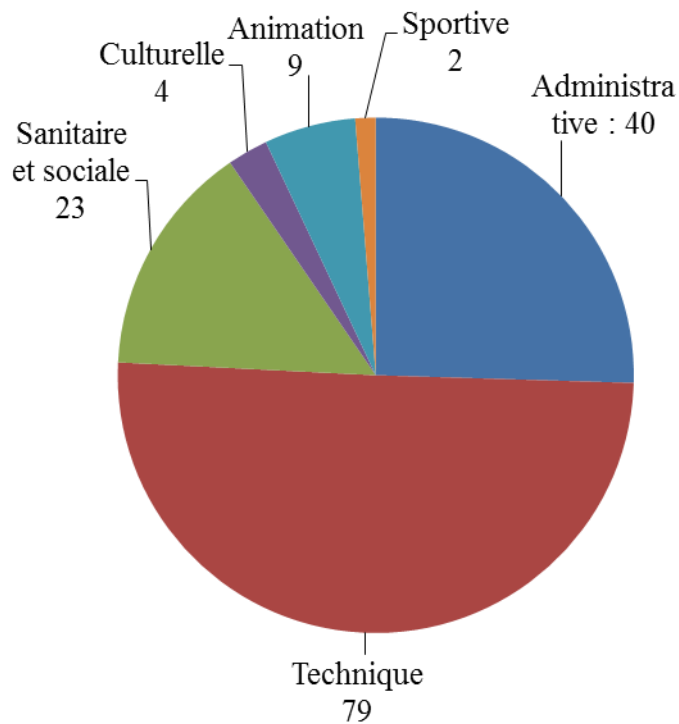
Les départs en retraite	2015	2016	2017	2018	2019	2020
- confirmés	6	1	2			
- potentiels			4	9	6	2

- ✓ Chaque départ fera l'objet d'une étude afin de déterminer si l'agent doit être remplacé ou si une réorganisation peut être opérée sans remplacement

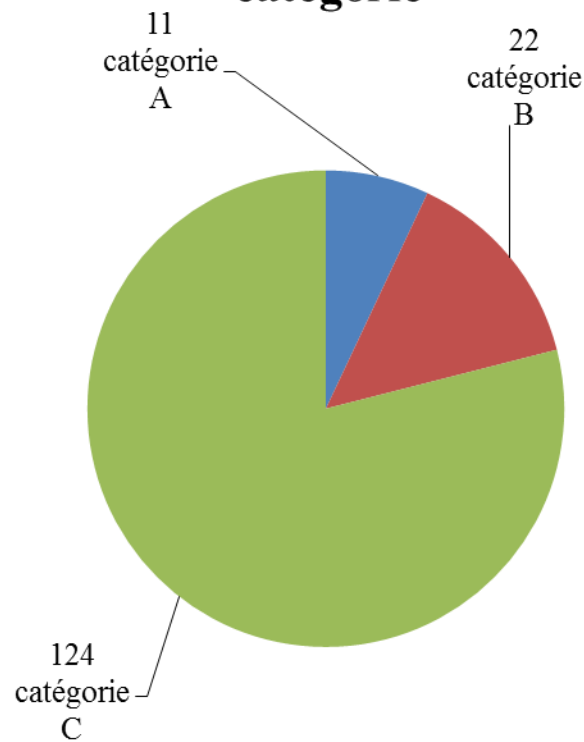


V-v – Les frais de personnel

La répartition des fonctionnaires par filière



La répartition des fonctionnaires par catégorie

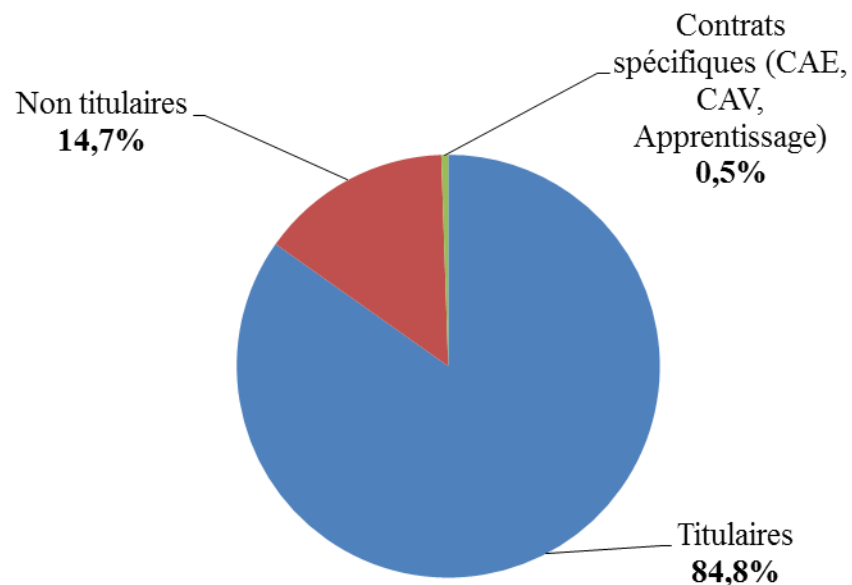


✓ La durée effective du temps de travail dans la collectivité est de 1 607 heures.



V-v – Les frais de personnel

La répartition des rémunérations brutes

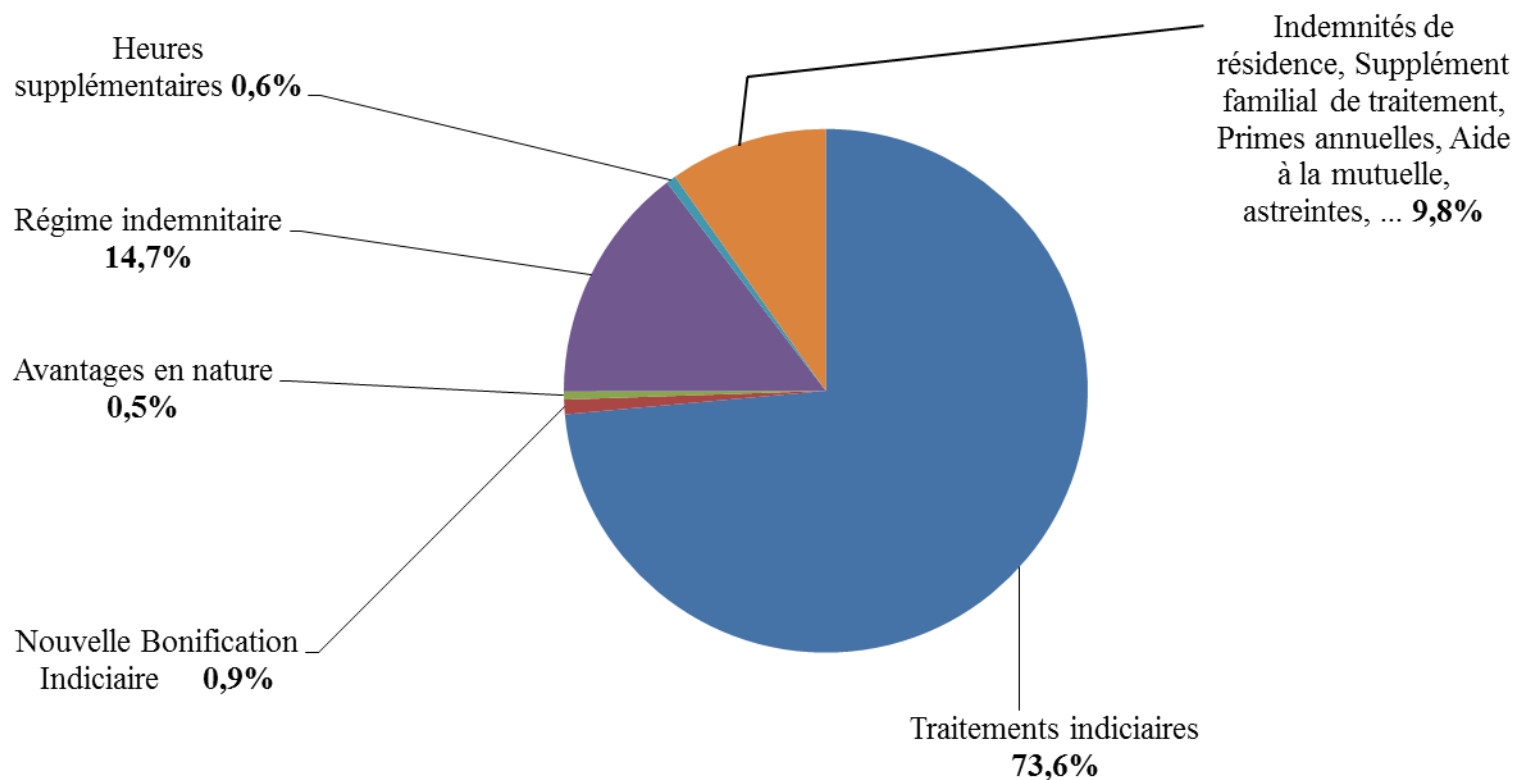


Année 2015 (données du compte administratif)	Rémunérations brutes 2015
Titulaires	4 227 913,00 €
Non titulaires	731 380,00 €
Contrats spécifiques (CAE, CAV, Apprentissage)	26 609,00 €
Total	4 985 902,00 €



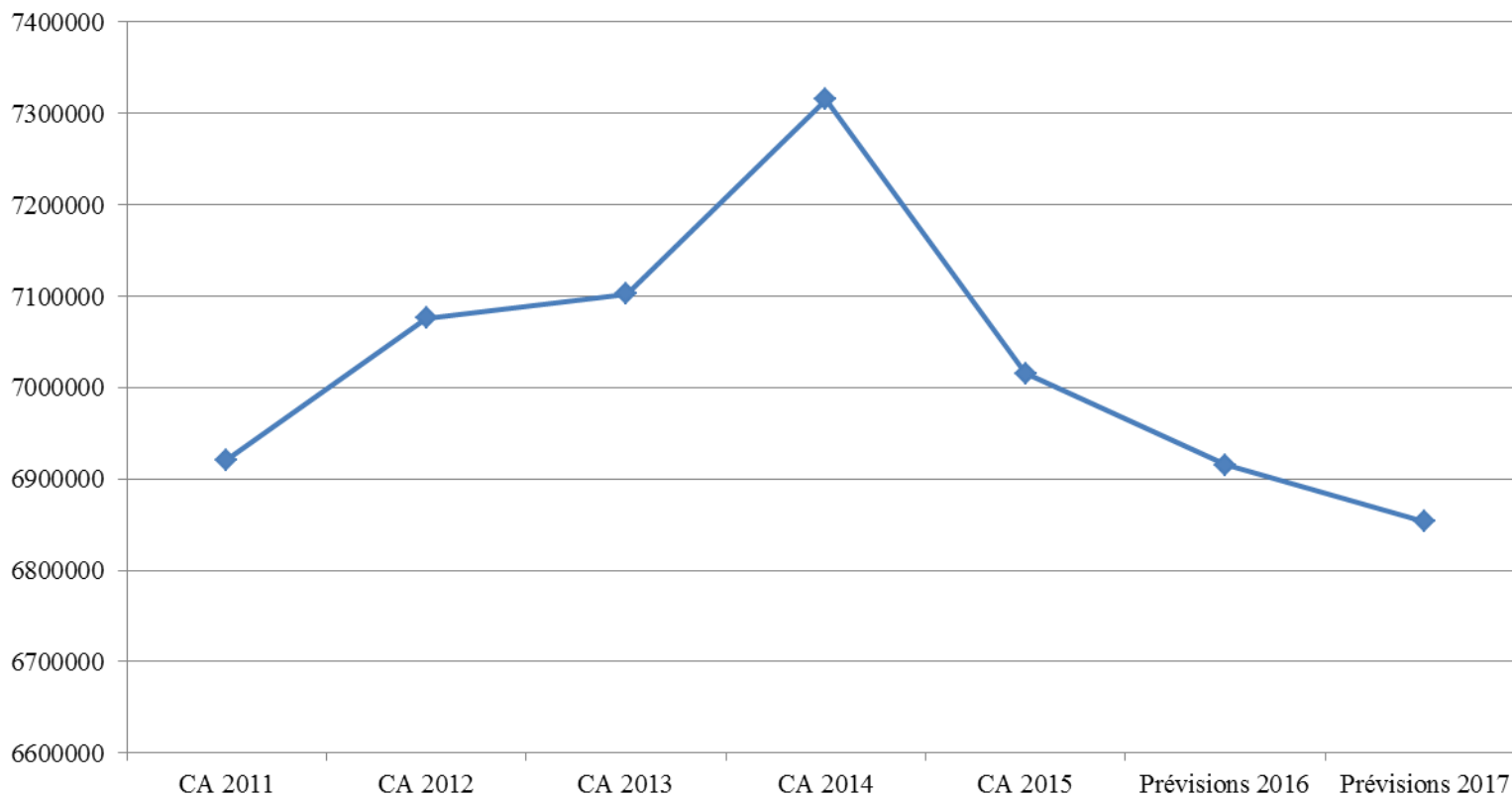
V-v – Les frais de personnel

Zoom sur la rémunération brute des titulaires





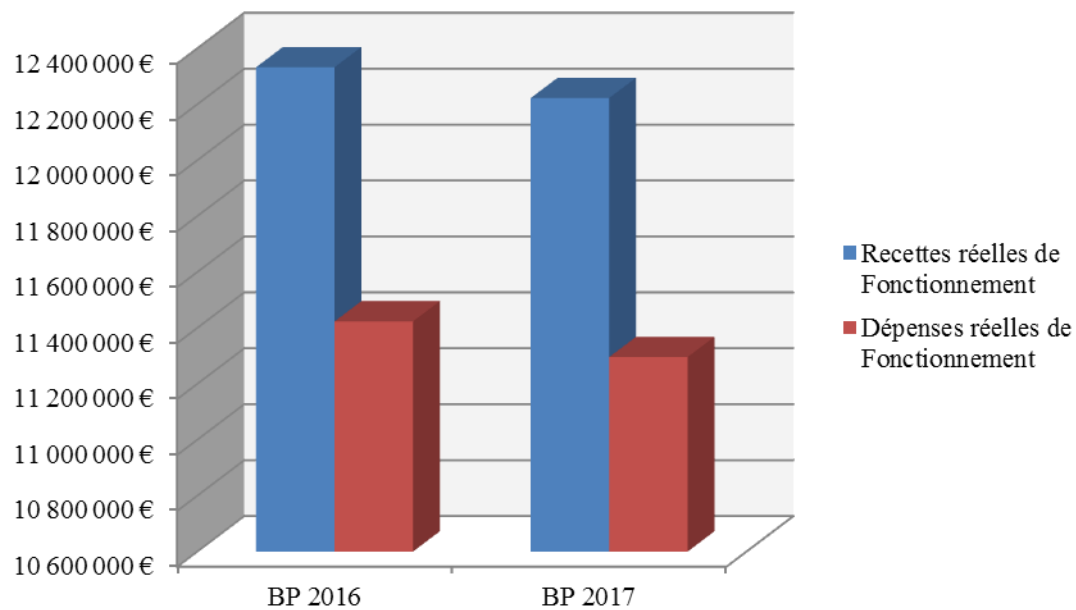
Chapitre 012



Neuville-en-Ferrain BUDGET 2017 - DOB



V-vi – La perspective pour 2017





VI - La section d'investissement

- ✓ Un capital de dette de 929 400 € pour 2017.
- ✓ Des dotations aux amortissements estimées à 345 000 €.
- ✓ Une réduction de nos recettes au titre du FCTVA de 90 000€ à 65 000€.
- ✓ L'objectif d'un prélèvement d'au moins 700 000 euros.
- ✓ La poursuite du processus de désendettement.
- ✓ Le recours mesuré à l'emprunt compris aux alentours de 500 000 euros.
- ✓ Des priorités d'investissement :
 - Eclairage public 250 000 euros
 - Ecole Ambroise Paré, Centre de Loisirs Claudel, Salle de sport Flament
 - Poursuite du développement de la vidéoprotection
 - Toiture d'un bâtiment communal
 - Poursuite de l'aménagement du square urbain



VI - La section d'investissement

VI-i - Mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

- ✓ Suite à un état des lieux de l'état du patrimoine, une liste de travaux à réaliser sur les bâtiments publics a été arbitrée à court terme (1 à 3 ans), à moyen terme (4 à 6 ans) et à long terme (7 à 10 ans).
- ✓ L'enveloppe nécessaire pour la réalisation des travaux à court terme s'élève à 2,6 millions d'euros.
- ✓ L'objectif fixé est d'inscrire 3 millions de propositions nouvelles d'investissements de 2017 à 2019.
- ✓ Comme en 2016, le programme d'investissement 2017 se déroulera en 2 phases. Une 1ère phase d'un montant de plus de 600 000€ sera inscrite au BP, puis une seconde phase qui portera le total des investissements 2017 à environ 1 million d'euros à l'occasion du vote du compte administratif 2016.



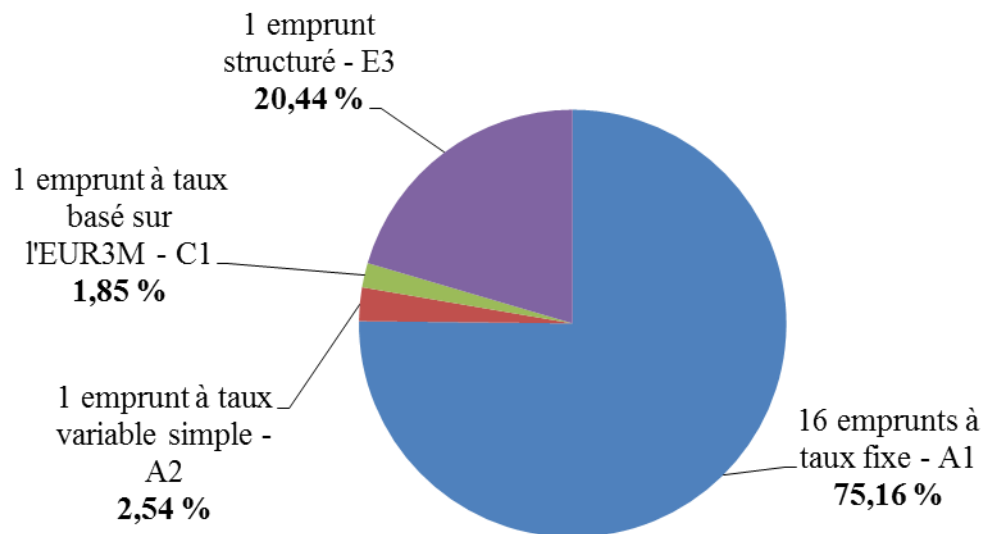
Le financement du PPI s'appuiera sur les éléments suivants :

- ✓ La perspective d'une hausse de l'autofinancement à partir de 2018 avec l'ouverture de la Promenade de Flandres.
- ✓ Des dossiers de demande de subventions d'équipement à constituer, notamment au titre de la DETR et du FSIL.
- ✓ Sur les 3 prochaines années, un recours à l'emprunt globalement estimé à 1,3 millions d'euros dont 500 000 euros envisagés en 2017. Cette limitation des sommes empruntées permettra ainsi de réduire l'endettement de la commune.
- ✓ L'objectif poursuivi d'un encours de dette réduit à 10 millions d'euros et une dette par habitant inférieure à 1 000€ en 2020.



VI-ii – La typologie de l'encours de la dette

% de l'encours



Neuville-en-Ferrain BUDGET 2017 - DOB



VI-i – L'évolution de l'endettement

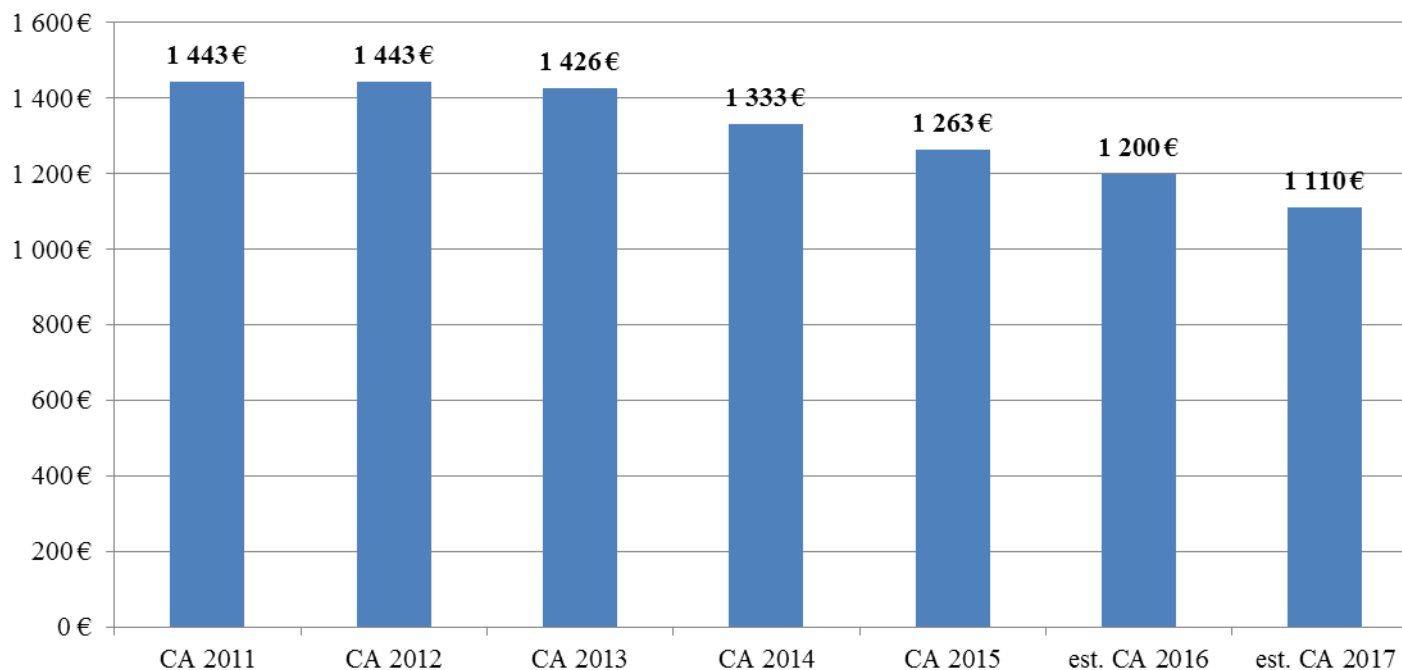
Montants en Euros

ANNÉE	EMPRUNTS	AMORTISSEMENT	INTÉRÊTS	ANNUITÉ	ENCOURS
2002	1 850 000,00	870 582,92	279 083,85	1 149 171,27	
2003	2 000 000,00	754 990,50	342 543,79	1 097 534,29	
2004	700 000,00	727 973,23	357 817,58	1 085 790,81	
2005	500 000,00	634 172,78	316 362,71	950 535,49	
2006	1 200 000,00	557 167,33	359 161,42	916 328,75	
2007	2 000 000,00	675 901,49	368 763,00	1 044 664,49	
2008	4 300 000,00	786 696,51	520 911,21	1 307 607,72	
2009	900 000,00	788 242,69	634 581,44	1 422 824,13	
2010	500 000,00	773 135,60	628 283,86	1 401 419,46	
2011	500 000,00	742 719,29	620 424,45	1 363 143,74	14 487 655
2012	750 000,00	741 096,23	601 517,09	1 342 613,32	14 496 559
2013	900 000,00	814 029,85	624 339,34	1 438 369,19	14 582 528
2014	85 000,00	852 552,97	625 990,86	1 478 543,83	13 815 123
2015	150 000,00	866 764,53	587 957,48	1 454 722,01	13 098 359
2016	260 000,00	915 070,48	560 963,32	1 476 033,80	12 443 141
2017		929 400,00	530 729,44	1 460 129,44	11 513 741
2018	500 000,00	937 392,56	494 457,92	1 431 850,48	11 076 348
2019	500 000,00	924 039,57	467 604,88	1 391 644,45	10 652 309
2020	300 000,00	948 790,85	439 967,76	1 388 758,61	10 003 518

Neuville-en-Ferrain BUDGET 2017 - DOB



VI-iii- La dette par habitant





VII - En résumé les orientations pour 2017

- ✓ Maîtriser les crédits alloués afin de constituer une épargne.
- ✓ Augmenter les dépenses d'investissement et mettre en œuvre un PPI.
- ✓ Réduire l'endettement et limiter autant que possible le recours à l'emprunt.
- ✓ Réitérer l'adoption du budget primitif en décembre, donc avant le vote définitif de la loi de finances, ce qui imposera, comme pour le BP 2016, des ajustements ultérieurs.
- ✓ Faire face à la réduction des dotations de l'Etat , qui nous oblige à contracter nos dépenses.
- ✓ Respecter l'engagement de ne pas toucher à la fiscalité directe locale et de maintenir les taux en l'état.
- ✓ Promouvoir la mutualisation et les groupements de commandes sources d'économies d'échelle.
- ✓ Explorer toutes les pistes possibles pour identifier de nouvelles recettes et sources de financements.



MERCI DE VOTRE ATTENTION !